

Spécialité Educateur sportif mention Activités du parachutisme

RNCP40031 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BPJEPS — Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15420
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/06/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19130189400017	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'encadrement des activités du parachutisme nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention «activités du parachutisme» permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

- Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation
- Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics
- Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation
- Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis
- Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation
- Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation
- Conception de séances de découverte et de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage des activités du

parachutisme

- Conduite de séances d'initiation, de découverte et d'apprentissage des activités du parachutisme
- Evaluation de séances de découverte et de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage des activités du parachutisme

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation

Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap

Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous

Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public

Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus

Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement de celui-ci

Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre

Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts

Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage

Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous

Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation

Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

Définir un cycle de séances de parachutisme, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés, dans une finalité d'apprentissage technique du parachutisme.

Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de parachutisme en tenant compte des caractéristiques des pratiquants et des objectifs du cycle de séances, afin de respecter une progression cohérente.

Effectuer une veille liée à l'évolution des pratiques et de la réglementation des activités du parachutisme, en s'informant auprès de sources fiables, afin d'identifier le cadre réglementaire et sécuritaire applicable et les moyens à mettre en œuvre pour en assurer le respect lors des séances de parachutisme.

Définir les conditions de réalisation d'une séance de parachutisme, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer la sécurité des pratiquants, la sienne et celle des tiers, le respect de la réglementation en vigueur et d'atteindre les objectifs de séance.

Vérifier les ressources matérielles et les équipements nécessaires à la réalisation d'une séance de parachutisme, selon l'environnement de pratique, le contenu de la séance et les caractéristiques des pratiquants, afin de s'assurer de leur disponibilité ainsi que de leur bon fonctionnement.

Accueillir les pratiquants à une séance de parachutisme, en présentant les objectifs, les modalités de déroulement et les règles de sécurité, afin de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des pratiquants.

Présenter les consignes, notamment de sécurité, à respecter au cours d'une séance de parachutisme, en adaptant

leur transmission selon les caractéristiques des pratiquants et les risques identifiés, afin de garantir leur compréhension et leur respect par les pratiquants.

Conduire une séance de parachutisme en sécurité, en s'appuyant sur l'analyse technique des réalisations des pratiquants, et en identifiant leurs besoins spécifiques d'accompagnement, afin d'apporter des solutions favorisant la progression de chacun et d'adapter la séance en conséquence.

Repérer les risques, freins ou difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance de parachutisme, en observant leur comportement et leurs réalisations afin d'intervenir en cas de situation accidentogène.

Analyser une séance de parachutisme, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, afin de proposer des améliorations.

Evaluer un cycle de séances de parachutisme, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs initialement définis et en mesurant les résultats obtenus, afin de faire évoluer ses pratiques.

Blocs de compétences

RNCP40031BC01 — Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation
- Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap
- Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous
- Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public
- Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus
- Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement de celui-ci
- Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre
- Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts
- Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un entretien à partir de la production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.

RNCP40031BC02 — Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage
- Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous
- Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics

visés par les activités sportives ou d'animation

- Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance.

RNCP40031BC03 — Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'initiation et d'apprentissage des activités du parachutisme dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

LISTE DE COMPÉTENCES

- Définir un cycle de séances de parachutisme, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés, dans une finalité d'apprentissage technique du parachutisme.
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de parachutisme en tenant compte des caractéristiques des pratiquants et des objectifs du cycle de séances, afin de respecter une progression cohérente.
- Effectuer une veille liée à l'évolution des pratiques et de la réglementation des activités du parachutisme, en s'informant auprès de sources fiables, afin d'identifier le cadre réglementaire et sécuritaire applicable et les moyens à mettre en œuvre pour en assurer le respect lors des séances de parachutisme.
- Définir les conditions de réalisation d'une séance de parachutisme, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer la sécurité des pratiquants, la sienne et celle des tiers, le respect de la réglementation en vigueur et d'atteindre les objectifs de séance.
- Vérifier les ressources matérielles et les équipements nécessaires à la réalisation d'une séance de parachutisme, selon l'environnement de pratique, le contenu de la séance et les caractéristiques des pratiquants, afin de s'assurer de leur disponibilité ainsi que de leur bon fonctionnement.
- Accueillir les pratiquants à une séance de parachutisme, en présentant les objectifs, les modalités de déroulement et les règles de sécurité, afin de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des pratiquants.
- Présenter les consignes, notamment de sécurité, à respecter au cours d'une séance de parachutisme, en adaptant leur transmission selon les caractéristiques des pratiquants et les risques identifiés, afin de garantir leur compréhension et leur respect par les pratiquants.
- Conduire une séance de parachutisme en sécurité, en s'appuyant sur l'analyse technique des réalisations des pratiquants, et en identifiant leurs besoins spécifiques d'accompagnement, afin d'apporter des solutions favorisant la progression de chacun et d'adapter la séance en conséquence.
- Repérer les risques, freins ou difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance de parachutisme, en observant leur comportement et leurs réalisations afin d'intervenir en cas de situation accidentogène.
- Analyser une séance de parachutisme, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, afin de proposer des améliorations.
- Évaluer un cycle de séances de parachutisme, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs initialement définis et en mesurant les résultats obtenus, afin de faire évoluer ses pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'initiation ou d'apprentissage des activités du parachutisme, suivie d'un entretien.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'activité du parachutisme sportif en France est principalement organisée autour de la Fédération française de parachutisme (FFP).

La pratique du parachutisme s'effectue dans les écoles agréées dont les formes juridiques sont majoritairement des associations cependant elle peut également s'effectuer au sein de sociétés commerciales.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités du parachutisme » exerce le métier de

moniteur de parachutisme.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité du moniteur de parachutisme est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- Attester de la possession du PSC1 ou équivalent ;
- Justifier d'aptitudes physiques permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers en parachutisme ;
- Justifier d'une connaissance du milieu du parachutisme notamment en attestant d'une expérience de trois années continues de pratique du parachutisme et de la réalisation de cinq cents sauts minimum ;
- Justifier d'aptitudes techniques relatives à la pratique du parachutisme permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers en parachutisme.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 538 €
Selon la branche	7 170 € – 7 906 €
Prise en charge	Branches concernées
7 538 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 906 €	CPNEF Sport
7 170 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/06/2030
Date de dernière délivrance possible	01/06/2031

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35901

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP30833, RNCP38917, RNCP39926, RNCP40034, RNCP40045, RNCP40049, RNCP40050

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40031/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	5 520 €
Durée	590 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.